



Conditions Générales de Ventes (CGV)

Préambule

En application de l'article L6353-1 du Code du Travail, les actions de formation réalisées par l'organisme « Les Totems du Savoir » établi au 38 Ter Route de Beychac et Cailleau, 33750 Saint Germain du Puch, le sont conformément à un programme préétabli qui précise les objectifs, les prérequis, les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement.

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation proposées. Elles tiennent lieu de convention de formation lorsque aucune convention spécifique n'est signée.

1. Objet et champ d'application

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document du Client, notamment ses éventuelles conditions générales d'achat.

2. Documents contractuels

Un devis-convention ou devis simple est adressé au Client, valable trente (30) jours. L'inscription devient ferme à réception d'un exemplaire signé et portant le cachet du Client, accompagné du paiement de l'acompte prévu à l'article 7.

3. Participants et prérequis

Le Client communique la liste nominative des stagiaires au plus tard trente (15) jours avant le début de la session, ainsi que leurs adresses e-mail professionnelles si nécessaire pour l'inscription sur une plateforme dédiée (ex. : PSSM France). Il s'assure que les prérequis pédagogiques mentionnés dans le programme sont respectés par chaque stagiaire.

4. Convocation, accessibilité et règlement intérieur

Le Client reçoit, pour chaque stagiaire inscrit, une convocation précisant le lieu, les horaires, les objectifs et le contenu de la formation, le nom du formateur, les modalités d'évaluation et les coordonnées de la personne référente.

Formations organisées dans les locaux du Client :

- Mettre à disposition une salle adaptée, respectant les normes de sécurité et d'accessibilité.
- Fournir le matériel pédagogique nécessaire (vidéoprojecteur ou écran grand format, connexion Internet si requis).
- Diffuser un règlement intérieur conforme aux articles L.6352-3 et R.6352-1 du Code du Travail et le porter à la connaissance des stagiaires.

Formations organisées dans les locaux de l'organisme de formation :

- Les Totems du Savoir fournissent une salle répondant aux exigences réglementaires et d'accessibilité.
- Mettre à disposition le matériel pédagogique nécessaire.
- Appliquer leur règlement intérieur, remis aux stagiaires avant le démarrage de la formation.



5. Mise en œuvre de la formation

Les formations sont dispensées en présentiel ou en distanciel selon les modalités prévues au devis-convention. L'organisme de formation peut remplacer le formateur prévu par un intervenant aux compétences équivalentes si nécessaire.

6. Attestation et évaluation

Une feuille de présence est signée par demi-journée. Chaque stagiaire complète une évaluation en fin de formation.

Pour les formations PSSM, les adresses e-mail professionnelles des stagiaires sont transmises à PSSM France afin de permettre l'accès à la plateforme et l'émission des attestations officielles de secouristes en santé mentale.

7. Prix, acompte et modalités de règlement

Les prix sont indiqués en euros TTC et exonérés de TVA au titre de la formation professionnelle continue (article 261.4.4°a du CGI).

- **Acompte** : 30 % du montant total est facturé et payable à la commande (non-remboursable sauf en cas d'annulation par l'organisme ou de force majeure du Client)
- **Solde** : payable à réception de la facture finale.
- **Modalités** : par virement ou chèque.

En cas de paiement par OPCO, il appartient au Client de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin du paiement. En cas de refus ou de prise en charge partielle, le Client reste redevable du montant total ou du solde restant dû.

Tout retard de paiement entraîne l'application de pénalités au taux BCE majoré de dix points ainsi qu'une indemnité forfaitaire légale de 40 € pour frais de recouvrement (article L.441-10 du Code de commerce).

8. Annulation par le Client

Toute annulation doit être notifiée par e-mail à fmuret@lestotemsdusavoir.fr – En cas d'annulation par le bénéficiaire plus de 30 jours calendaires avant le début de la formation, l'acompte est remboursé intégralement.

Des frais d'annulation seront appliqués :

- Entre 30 et 15 jours avant la formation : 50 % du montant total.
- Moins de 14 jours avant : 100 % du montant total.

En cas de force majeure dûment justifiée, seules les prestations effectivement réalisées sont facturées au prorata temporis.

9. Annulation par Les Totems du Savoir

En cas d'effectif insuffisant, l'organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session :

- Minimum 8 participants requis pour les formations PSSM (Standard ou Jeunes) dans les locaux de l'organisme de formation et un minimum 10 participants requis dans les locaux du client.



- Minimum 4 participants requis pour les autres formations réalisées dans les locaux de l'organisme de formation.

Le Client est informé au plus tard sept **(7) jours calendaires avant le début de la session**. En cas d'annulation sans report possible, les sommes versées sont intégralement remboursées sans qu'aucune indemnité supplémentaire ne puisse être réclamée.

Si le cas de force majeure est invoqué : la session est reportée à une date convenue entre les parties. A défaut de report possible, les sommes versées sont intégralement remboursées au Client, sans autre indemnité.

10. Propriété intellectuelle

Les supports de formation, quel qu'en soit le format, sont protégés par le droit d'auteur. Toute reproduction ou diffusion sans autorisation écrite est interdite.

11. Confidentialité

Les informations échangées entre l'organisme de formation, le Client et les stagiaires dans le cadre des formations sont considérées comme confidentielles et ne peuvent être divulguées sans accord préalable écrit.

12. Données personnelles

Les données collectées sont nécessaires à la gestion administrative des formations. Conformément au Règlement Général pour la Protection des Données entré en vigueur à la date du 25 mai 2018 et à la loi « Informatique et Libertés » du 06 janvier 1978, le Client et les stagiaires disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition en écrivant à fmuret@lestotemsdusavoir.fr ou à l'adresse du siège social.

13. Communication et références commerciales

Sauf opposition expresse notifiée par écrit avant le début de la formation, l'organisme « Les Totems du Savoir » est autorisé à mentionner le nom et/ou le logo du Client, ainsi qu'à faire référence à la formation réalisée, à titre de références commerciales (site internet, plaquettes, réseaux sociaux, etc.) – Un droit à l'image est demandé.

14. Litiges

Les présentes CGV sont régies par le droit français. Tout litige sera soumis au Tribunal de Commerce de Libourne, après tentative de règlement amiable.

15. Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d'un manquement à ses obligations si ce manquement résulte d'un événement de force majeure, au sens de l'article 1218 du code civil. Sont notamment considérés comme cas de force majeure (sans que cette liste soit exhaustive) :

- Catastrophes naturelles (inondation, tempête, incendie...)
- Epidémies ou pandémies, mesures sanitaires gouvernementales empêchant la tenue de la session
- Grèves ou mouvements sociaux d'ampleur nationale
- Interruption des transports ou coupures d'énergies majeures
- Décès, accident, maladie du formateur

V2 septembre 2025